



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2016

Membres présents :

Dominique BOUDET, Arlette FOLKMANN, Marc FOURBOUL, Sandrine GUERBER, Lucien GUTH, Isabelle HEINTZ, André HENCK, Cornélia HOFFART, André HUBER, Marcel JACQUOT, Pierre KIMM, Catherine KOPP, Didier KREBS, Pierre KUNTZMANN, Pascal LAPP, Marie-Ange MAECHLING, Philippe MARCHAL, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMANN, Thiebault PARRE, Jean-Pierre PIERRON, Raymond RICHERT, Raymond SCHAUB, Jean-Claude SCHNEIDER, Eric SCHUHMACHER, Roland SIFFERMANN, Sylvain SIRY, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

Membres excusés :

Pierre BATH, Michel DECHRISTE, Emilienne GOEPFERT, Marie-Christine HAUSS, Valérie MARTINEZ, Myriam PHILLIPPS et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Membre absent :

Philippe STREICHER.

Procurations :

Mme Marie-Christine HAUSS donne procuration de vote à M. Bertrand OPPERMANN.

Mme Valérie MARTINEZ donne procuration de vote à M. Roland SIFFERMANN.

Mme Myriam PHILLIPPS donne procuration de vote à Mme Catherine KOPP.

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 3 octobre 2016 à 14h40. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU BUREAU**

Le Président rappelle que lors de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2016 il a été décidé de reporter les élections pour le renouvellement du conseil d'administration à 2019, 6 mois après les élections professionnelles, mais que dans l'immédiat le Bureau serait réélu.

Le Président s'est adressé à l'ensemble des organisations syndicales de l'Eurométropole pour leur demander de lui communiquer leurs candidats.

La CGC propose M. Jean-Claude SCHNEIDER comme vice-président, Mme Suzanne MARZOLF comme secrétaire générale et désigne comme membre de droit M. Jean-Bernard SOMMER.

FO propose M. Pierre KIMM comme vice-président, M. Didier KREBS comme secrétaire général adjoint et désigne M. Pascal RUDLOFF comme membre de droit.

La CFTC propose M. Sylvain SIRY comme vice-président et désigne M. Eric SCHUHMACHER comme membre de droit.

La CFDT propose M. Philippe MARCHAL comme vice-président et désigne Mme Catherine KOPP comme membre de droit.

Le syndicat FPT-67 désigne M. Yves LIO comme membre de droit.

La FA-FPT propose M. Pierre KUNTZMANN comme vice-président, M. André HUBER comme trésorier adjoint et désigne M. Jean-Pierre PIERRON comme membre de droit.

L'UNSA propose M. Bertrand OPPERMANN comme vice-président et désigne M. Roland SIFFERMANN comme membre de droit.

La CGT propose M. Marcel JACQUOT comme président, M. Lucien GUTH comme vice-président et désigne M. André HENCK comme membre de droit.

Le syndicat SUD, dont le membre élu Philippe STREICHER est démissionnaire, présente M. Dominique BOUDET comme vice-président pour le remplacer. Le membre de droit sera désigné ultérieurement.

Election du Président de l'Amicale

Selon l'article 11 des statuts, le président est à élire au vote secret, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration.

Le syndicat CGT propose la candidature de M. Marcel JACQUOT au renouvellement de son mandat de président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Il y a 32 votants (29 présents + 3 procurations).

MM. Lucien GUTH et Thiebault PARRE sont désignés pour effectuer le dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

29 voix pour M. Marcel JACQUOT

3 bulletins blancs.

M. JACQUOT est réélu Président de l'Amicale à la majorité des voix.

Elections des Vice-présidents

Les Vice-présidents à élire sont :

M. Dominique BOUDET, proposé par le syndicat SUD.

M. Lucien GUTH, proposé par le syndicat CGT

M. Pierre KIMM, proposé par le syndicat FO.

M. Pierre KUNTZMANN, proposé par le syndicat FA-FPT

M. Philippe MARCHAL, proposé par le syndicat CFDT
M. Bertrand OPPERMANN, proposé par le syndicat UNSA
M. Jean-Claude SCHNEIDER, proposé par le syndicat CGC
M. Sylvain SIRY, proposé par le syndicat CFTC.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord pour le vote global des 8 Vice-présidents.

Le Président soumet les 8 candidatures aux voix : **Les 8 Vice-présidents sont élus à l'unanimité.**

Election de la Secrétaire générale

Ce poste est occupé par Mme Suzanne MARZOLF qui représente sa candidature.
Mme MARZOLF est élue à l'unanimité.

Election du Secrétaire général adjoint

M. Didier KREBS renouvelle sa candidature. Il est élu à l'unanimité.

Election de la Trésorière générale

Mme Michèle WENDLING renouvelle sa candidature. Elle est élue à l'unanimité.

Election du Trésorier général adjoint

M. André HUBER renouvelle sa candidature à ce poste. **M. André HUBER est élu à l'unanimité.**

Ainsi le Bureau est réélu dans ses fonctions. Il sera en charge de l'organisation des prochaines élections du conseil d'administration selon les nouveaux statuts.

Tous les membres de droit ont été désignés, à l'exception de celui représentant le syndicat SUD, qui sera désigné ultérieurement.

↳ 2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2016

Aucune observation n'est formulée quant à la rédaction du procès-verbal. Son approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 2016 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

↳ 3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tous les ans après avoir vérifié les comptes de l'Amicale, le commissaire aux comptes transmet ses remarques, dont le but est l'amélioration du fonctionnement de l'Amicale.

La première remarque concerne l'examen du cycle trésorerie. Le commissaire aux comptes recommande de limiter les paiements en espèces et de ne pas dépasser le montant de 1.000 € fixé par le décret n° 2015-741 du 24 juin 2015.

Il s'agit en l'occurrence du paiement de la prestation de l'orchestre pour le banquet, où il était spécifié sur le contrat « paiement en espèces ».

Dorénavant il faudra rester très vigilant sur ce point là.

Ensuite le commissaire aux comptes fait la remarque suivante : « La gestion des membres de votre association est assurée par la DRH de l'Eurométropole de Strasbourg. Le rapprochement entre les membres inscrits dans votre base et les cotisations enregistrées dans la comptabilité fait ressortir un écart (le montant des cotisations comptabilisé est supérieur au montant annuel x le nombre de cotisants). Je vous recommande de vous rapprocher de la DRH de l'Eurométropole pour contrôler les cotisations encaissées par vos soins. »

Pour obtenir des informations complémentaires, le Président fera le point avec l'expert comptable et le commissaire aux comptes, notamment pour voir si l'écart est significatif.

Du temps de l'application SIGAGIP l'Amicale enregistrait elle-même les adhésions et sorties de membres. Depuis la mise en place du nouveau logiciel de la DRH, pour lequel l'Amicale n'a pas accès en saisie, l'enregistrement des adhérents n'a plus été fait de façon régulière. En conséquence le décompte transmis par l'administration était erroné.

Pour un meilleur suivi des membres, ce ne sera plus le listing d'adhérents de la DRH, mais le fichier issu du logiciel de gestion de l'Amicale qui sera dorénavant utilisé comme base de données.

Dans sa prochaine remarque le commissaire aux comptes recommande de mettre en place une procédure particulière pour les ventes des bons d'achats Jean Delatour, qui sont mis en dépôt-vente auprès de la billetterie. Cette procédure pourrait consister à distinguer les bons d'achats vendus d'un exercice à l'autre et à retourner les billets invendus au 31 décembre de chaque exercice. Ceci permettrait de déterminer le nombre de bons d'achats vendus et non facturés par la société Jean Delatour au 31 décembre de chaque exercice.

Le problème est dû au décalage entre l'achat des bons à l'Amicale et l'encaissement chez Jean Delatour, celui-ci ne les facturant qu'à ce moment-là. Cet écart pose un problème à l'expert comptable et au commissaire aux comptes, puisque sur le même exercice les recettes ne correspondent pas aux dépenses.

Le maintien du dépôt-vente des bons d'achat Jean Delatour sera examiné plus loin, au point 11 du présent ordre du jour.

En ce qui concerne l'examen du cycle stocks, le commissaire aux comptes fait la remarque suivante : « Afin de mieux gérer les stocks de billetterie, il serait souhaitable d'acquérir un logiciel permettant d'assurer un inventaire permanent pour les billets et les bons vendus par l'Amicale et de gérer un stock de sécurité. Par ailleurs, il convient d'intégrer au stock, les e-tickets de cinéma et de ne pas tenir compte des cartes de cinéma gratuites. »

Concernant la billetterie UGC, le Président rappelle qu'il y a d'une part la vente de billets papier au guichet de l'Amicale et d'autre part la vente d'e-tickets à charger directement depuis internet sur une carte UGC-Blue. Le stock des e-tickets est virtuel et n'avait pas été ajouté au stock des billets papier. C'était un oubli l'année dernière qui a été régularisé.

M. Eric SCHUHMACHER demande des précisions quant aux cartes de cinéma gratuites qui figurent actuellement dans le stock.

Le Président répond que le commissaire aux comptes demande que dans le décompte financier ne figure que ce qui a été facturé. Si pour 100 billets achetés 10 ont été offerts, seuls les 100 billets payés doivent figurer dans le stock.

Le Président rappelle que pour la billetterie papier, le prix unitaire de l'ensemble des billets est réduit en prenant en compte les gratuités. Les e-tickets gratuits sont distribués proportionnellement au nombre selon les offres. Ainsi actuellement pour 5 e-tickets achetés 1 e-ticket supplémentaire est offert.

Concernant le logiciel permettant d'améliorer la gestion de la billetterie, le Président signale qu'il faudra prendre un jour la décision de remplacer l'outil actuel pour les logements et le suivi des membres qui date de 2003. A ce moment-là la possibilité d'acquérir un logiciel complet, intégrant la gestion de la billetterie sera étudiée.

M. Didier KREBS indique que l'outil en place actuellement pour la billetterie permet de gérer le stock au jour le jour en temps réel.

Le Président précise qu'il s'agit d'un tableau Excel, très limité par rapport à un logiciel de gestion qui offrirait de plus larges possibilités, comme l'analyse des stocks et la gestion comptable.

A une interrogation de M. André HENCK sur le contrôle physique du stock, Mme Suzanne MARZOLF répond qu'un comptage hebdomadaire est effectué.

M. André HENCK demande s'il ne serait pas plus judicieux de commencer dès maintenant la prospection pour un nouvel outil, plutôt que d'attendre que celui en place depuis 2003 devienne inadapté.

Au terme d'une large discussion on peut retenir :

- qu'un logiciel clé en main reviendra moins cher qu'un outil fait sur mesure ;
- que c'est de la responsabilité des administrateurs de faire une étude qui sera ensuite présentée au personnel de l'Amicale ;
- qu'il faudra avoir à l'esprit l'avenir de l'Amicale et son évolution.

Une première phase concernera la sélection de l'outil et son chiffrage : coût d'acquisition + coût annuel de maintenance et de mise à jour. Dans une deuxième phase le projet sera soumis au personnel du guichet et aux utilisateurs pour voir s'il est adapté.

Un groupe constitué du président, de MM. Didier KREBS, Jean-Bernard SOMMER, Mmes Suzanne MARZOLF et Michèle WENDLING fera une audition de différents fournisseurs.

La dernière remarque du commissaire aux comptes concerne l'examen du cycle immobilisation. Le commissaire aux comptes a constaté lors de ses contrôles, qu'à la fin de chaque exercice la commission initiation à l'informatique achète un ordinateur. Ces acquisitions constituent des investissements qui devraient suivre la procédure prévue par le règlement intérieur, c'est-à-dire faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le commissaire aux comptes recommande de respecter à l'avenir cette procédure.

Le point a été fait avec la commission initiation à l'informatique. En effet du matériel existant a été remplacé sans la validation du conseil d'administration. Comme il s'agit d'investissement il doit y avoir validation. Dorénavant le renouvellement du matériel informatique sera présenté au conseil d'administration pour validation préalable.

↳ 4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVEAUX LOCAUX – BRUIT IMPRIMERIE

Depuis la semaine dernière le déménagement est terminé. L'accueil a rejoint les nouveaux bureaux. Les coffres-forts ont été installés dans une pièce sous alarme, relié au PC sécurité.

Le point qui pose vraiment problème concerne le bruit provenant de l'imprimerie située juste au-dessus des bureaux. Plusieurs collègues se plaignent de la nuisance sonore. Fin août, le Président a vu le préventeur du centre administratif. Celui-ci lui a fait part qu'une étude des vibrations est en cours et qu'une demande a été faite auprès du constructeur des machines pour essayer d'insonoriser le bruit à la source. A ce jour le Président n'a pas d'autre information. Il comptait en apprendre d'avantage aujourd'hui de la représentante de l'administration.

Mme Corinne CLEMENS répond que la DRH n'a pas été tenue au courant. Elle rappelle toutefois qu'il y a eu un engagement au moment de la signature de la convention, pour la réalisation de travaux d'insonorisation.

M. Jean-Bernard SOMMER signale qu'il y a quelques années une étude a déjà été réalisée par l'imprimerie auprès du constructeur, mais qu'aucune suite n'a été donnée en raison du coût trop élevé des travaux. Il pense qu'il faudrait néanmoins demander les résultats de cette étude.

Mme Catherine KOPP propose de prendre l'attache de quelqu'un d'indépendant qui soit en capacité de réaliser une étude de bruit effective et d'évaluer la gêne occasionnée. Il faudra que les machines soient enclenchées au moment des mesures. Ce n'est pas tant l'intensité du bruit, mais plutôt sa continuité en bruit de fond qui est fatigant.

M. Philippe MARCHAL informe que l'administration a fait appel à un acousticien pour faire une étude sur le bruit et les vibrations au 38 RH et proposer des solutions pour la résorption des nuisances. M. MARCHAL pense qu'il serait souhaitable que l'administration fasse appel à cette même personne pour les locaux de l'Amicale.

Le Président demande s'il ne serait pas préférable de saisir dans un premier temps le CHSCT. Il admet que la notion de nuisance sonore ressentie n'est pas identique pour tous. Il a actuellement des plaintes des agents de l'Amicale qu'il ne peut ignorer et souhaite une réponse rapide à leur donner.

Le Président va saisir officiellement le CHSCT de cette problématique.

Il invite les membres du conseil d'administration qui le souhaitent à visiter les nouveaux locaux à la fin de la réunion.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CHEQUES-VACANCES – AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Lors de l'intersyndicale du 7 juillet dernier avec les quatre syndicats représentés au comité technique, la collectivité s'est engagée à maintenir le montant de l'abondement, accordé aux agents en situation de handicap dans le cadre de la précédente convention avec le FIPHFP, pour la campagne chèques-vacances 2017.

Le dispositif retenu est l'augmentation de la valeur des chéquiers financée par le biais de la subvention Amicale, sans modification de la participation des agents :

- + 80 € pour la première tranche, soit 580 € au lieu de 500 €,
- + 60 € pour la deuxième tranche, soit 410 € au lieu de 350 €.

Mme Corinne CLEMENS donne quelques explications et signale que 174 agents sont concernés.

L'accueil DRH transmettra toutes les informations nécessaires à l'Amicale, qui est en charge des commandes auprès de l'ANCV.

Le Président note avec satisfaction que cette mesure rejoint parfaitement le principe arrêté au départ : étant donné que les vacances coûtent plus cher pour une personne handicapée, il y a augmentation de la valeur qui lui est versée.

Le dispositif doit être avalisé par le Conseil d'administration de l'Amicale.

Le Président soumet la proposition au vote : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SOIREE « ANNEES 80 »**

Le Président donne les informations concernant la soirée « années 80 » qui aura lieu le vendredi 21 octobre de 20h à 2h du matin au centre culturel Marcel Marceau.

Son, lumière et DJ seront assurés par Ambiance DJ Event de Mundolsheim, dont la proposition a été retenue par le Bureau.

Le prix de l'entrée a été fixé à 8 € pour couvrir une partie des frais. La capacité de la salle est de 400 places. La vente de boissons et de petite restauration est prévue. L'autorisation de débit de boissons temporaire a été accordée. Il a été fait appel à Terre-neuve 67 pour une équipe de secouristes. Un maître chien sécurisera les abords du bâtiment.

L'information a été diffusée dans le journal du mois de septembre et le sera à nouveau dans celui d'octobre. Une distribution de flyers sera faite à l'entrée du restaurant d'entreprise. Pour cette distribution le Président demande quelques volontaires pour y participer. Il compte également sur les administrateurs pour diffuser l'information autour d'eux. Des affiches sont disponibles pour ceux qui le souhaitent.

Le Président fait savoir que toute personne désireuse de s'investir est la bienvenue. Le thé dansant ayant lieu le dimanche après-midi du même week-end, il voudrait cependant éviter que les mêmes personnes soient mises à contribution lors des deux manifestations.

M. Dominique BOUDET est volontaire pour la distribution de flyers au restaurant d'entreprise. MM. Philippe MARCHAL, Roland SIFFERMANN et Mme Isabelle HEINTZ proposent leur aide pour la préparation de la soirée.

M. André HUBER souhaite connaître le nombre de billets vendus à ce jour. Il lui est répondu que pour l'instant une centaine de billets a été vendue.

Pour atteindre le plus grand nombre d'agents, le Président fera également paraître une information sur intranet.

↳ 7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION FETE DE NOËL DES RETRAITES

Le Président rappelle que l'Amicale n'organise plus la fête de Noël pour le compte de l'Eurométropole, mais au nom de l'Amicale pour ses membres retraités.

Le 11 août 2016 la commission Activités retraités s'est réunie pour faire le point sur la nouvelle organisation de la fête. Un tableau des besoins en personnel pour le déroulement des 3 journées a été établi. Les actifs qui souhaitent rejoindre l'équipe sur leur temps libre sont les bienvenus.

La distribution de l'assiette repas a été abandonnée au profit d'un en-cas par personne, composé, au choix, de 2 bretzels, de 2 parts de kouglopf ou d'1 paire de knacks. Le point a été fait par rapport aux commandes nécessaires. Le choix des boissons sera identique aux années précédentes.

Le grand changement concerne le colis de Noël, dont la valeur passe de 35 € à 15 €. Les cahiers de charges ont été envoyés, 2 prestataires y ont répondu. La date du 10 octobre à 13h30 est retenue pour réunir la commission en vue d'effectuer le choix du colis.

De l'avis de M. André HENCK il faudra exposer la situation et annoncer les nouvelles modalités dans le journal de l'Amicale. Cette publication devra se faire en amont de la fête de Noël. Pour l'instant, seule l'administration a fait paraître un communiqué dans Percussion.

M. Lucien GUTH préparera un article d'information à publier dans le journal qu'il présentera lors de la réunion de la commission le 10 octobre. Y sera mentionné que dorénavant le colis et la collation gratuite sont réservés aux membres de l'Amicale et que les consommations sont payantes pour les non-membres.

Le Président souligne qu'il est important de garder le côté convivial de la fête, qui est l'occasion pour les anciens de se retrouver. C'est pour cette raison que l'entrée restera ouverte à tous les retraités, adhérents de l'Amicale ou non.

Le Président demande à Mme Corinne CLEMENS si les élus se rendront à la fête de Noël.

Mme CLEMENS répond que cela ne devrait pas être le cas, puisqu'il s'agit maintenant d'une opération de l'Amicale et non plus de la collectivité.

Lors de leur dernière réunion, les membres du Bureau n'ont pas pu se mettre d'accord au sujet de l'invitation des élus.

Les avis étant toujours partagés, le Président demande le vote sur l'invitation des élus à la fête de Noël des retraités.

Il y a 27 votants, MM. Raymond SCHAUB, Pierre KUNTZMANN, Dominique BOUDET, Mmes Sandrine GUERBER et Valérie MARTINEZ n'étant plus présents à ce moment.

Avec 2 voix pour, 10 abstentions et 15 voix contre, l'invitation des élus à la fête de Noël des retraités est **REJETEE A LA MAJORITE DES VOIX.**

↳ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SC CLUBHOTEL LA CLUSAZ**

Le Président a été informé le 9 septembre par le responsable du conseil de surveillance de la SC Clubhotel La Clusaz de la volonté d'une grande partie des associés de dissoudre la société par anticipation. Lors d'une assemblée générale extraordinaire organisée à cette fin, le quorum exigé n'a pas été atteint. Une nouvelle assemblée générale extraordinaire devait se tenir le 27 septembre pour voter la dissolution et désigner un liquidateur.

Vu l'urgence de la réponse à envoyer pour se faire représenter, le Président a demandé au Bureau qui s'est réuni le 12 septembre 2016, de lui donner l'autorisation de voter pour la dissolution. Suite à l'approbation du Bureau, le Président a envoyé le vote par correspondance où il donnait l'accord pour la dissolution et le choix du liquidateur.

S'il n'y a pas dissolution, la société prendra fin en 2019.

Il n'y a pas de remise en cause de la décision du Bureau, les membres du Conseil d'administration donnent à l'unanimité leur accord pour le vote en faveur de la dissolution de la SC Clubhotel La Clusaz.

↳ **9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AUTORISATION SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION**

Le Président rappelle que l'Amicale a acheté un logement à Hyères pour un prix de 200.000 €, tous frais inclus. Plutôt que de puiser dans les réserves financières, un prêt de 185.000 € a été demandé auprès de la banque postale pour financer cet achat. Une proposition de prêt sur 5 ans à un taux fixe de 0,45% a été faite. En contrepartie la Banque postale demande en guise de garantie, un placement de 200.000 € qui se présente sous la forme d'un contrat de capitalisation auprès de l'assurance Allianz, filiale de la banque postale. Le taux de ce produit, arrêté toutes les fins d'année, était de 2,5% en 2015. Le capital du placement est garanti. La durée du placement est de 5 ans minimum.

Le Conseil d'administration doit donner l'autorisation à la trésorière pour ordonner ce placement.

Au cours d'une discussion il apparaît que des questions au sujet de la sécurité du placement restent ouvertes. D'avantages d'informations sont nécessaires. M. André HENCK souhaite un report du point au prochain Conseil d'administration. Le Président fournira un dossier complet à étudier.

La date de la prochaine réunion étant trop éloignée, le Président propose au Conseil d'administration de déléguer au Bureau la possibilité d'accepter le placement au regard du dossier qui sera présenté. Si toutes les garanties soulevées aujourd'hui apparaissent dans le document, le Bureau sera autorisé à valider la souscription.

La délégation au Bureau de la validation de la souscription du placement est mise aux voix : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

La date retenue pour la réunion du Bureau est le 24 octobre 2016.

↳ **10^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVELLE CARTE DE MEMBRE**

Le Président informe que l'ensemble des nouvelles cartes de membres ont été transmises par courrier à leurs destinataires en fin de semaine dernière.

↳ **11^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ARRÊT DE LA VENTE DES BONS D'ACHAT JEAN DELATOUR ET DES BILLETS D'ENTRÉE A LA FOIRE EUROPEENNE**

Mme Suzanne MARZOLF indique que les adhérents qui se rendent chez Jean Delatour bénéficient d'une réduction de 40% sur simple présentation de la carte de membre. Les bons d'achat en vente à l'Amicale leur permettent d'avoir 10% supplémentaires. Au vu de la faible demande et des problèmes au niveau comptable évoqués précédemment, la vente de ces bons pourrait être arrêtée.

Le Président soumet l'arrêt de la commercialisation des bons d'achat Jean Delatour au vote : **L'ACCORD EST DONNÉ A L'UNANIMITÉ.**

Ensuite le Président expose le problème des billets invendus pour l'entrée à la foire européenne.

Sur les 500 entrées commandées (50 de moins qu'en 2015) il n'y a que la moitié qui a été vendue, au prix de 4 € l'unité. Les 250 billets invendus n'étant pas repris, cela représente une perte de 1.000 € pour l'Amicale.

Cette faible demande s'explique par une large diffusion dans les médias locaux d'une offre proposant une entrée gratuite pour tout achat d'une entrée à 7 €, portant ainsi le prix du billet acheté par 2 à 3,50 € contre 4 € à l'Amicale. De plus, c'était la première année où les billets d'invitation étaient valables également le dimanche.

Le Président a adressé une demande à la Sofex pour la reprise des billets invendus. Pour l'instant cette demande est restée sans réponse.

Il est suggéré au Président de s'adresser également à l'élu en charge de l'organisation de la manifestation pour obtenir un remboursement.

De l'avis général, compte tenu de la perte récurrente qui en résulte, il faut arrêter la vente de ces entrées à l'avenir.

Le Président met aux voix l'arrêt de la commercialisation des billets d'entrée à la foire européenne : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

↳ **12^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AMENAGEMENT SALLE INFORMATIQUE**

Le Président informe qu'étant donné que la salle pour l'initiation à l'informatique est bien plus petite que celle de la rue du 22-Novembre, il a été nécessaire de faire l'acquisition de nouveau mobilier, en l'occurrence des petites tables pour remplacer les bureaux. Il reste à sécuriser le câblage électrique en le mettant sous gaine.

Le vidéoprojecteur qui ne peut plus être installé faute de place, sera remplacé par un écran de télévision. Les membres du conseil d'administration ont été destinataires d'un devis pour l'achat d'un poste de télévision. Il s'agit d'un appareil TV 4K Samsung pour un montant de 749 €.

Le Président soumet au vote l'acquisition du téléviseur présenté, qui va compléter l'équipement nécessaire à l'initiation à l'informatique : **L'ACCORD POUR CET ACHAT EST DONNE A L'UNANIMITE.**

En plus de la projection des cours d'informatique, cet écran télé pourra également servir à la commission Noël des enfants lors du choix du spectacle de Noël.

↳ **13^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AMENAGEMENT CUISINE**

Un espace cuisine comprenant un évier, un four, deux réfrigérateurs et un lave-vaisselle qui ont été récupérés de la rue du 22-Novembre, sera aménagé dans les nouveaux locaux. La création d'un placard pour l'agent d'entretien a été incluse dans le projet. Un devis a été demandé à une société qui intervient déjà pour des aménagements au niveau du centre administratif. Ce devis se monte à 6.590,40 € TTC.

M. Bertrand OPPERMANN relève sur le devis que la pose de l'électroménager existant, sans raccordement électrique, est chiffrée à 290 €. Ce montant ne lui paraît pas justifié.

Le Président explique que ce sont les services de l'Eurométropole qui ont préparé les branchements pour l'électricité et l'eau. Ceux sont eux également qui vont se charger des raccordements.

M. OPPERMANN maintient que la pose de l'électroménager existant ne justifie pas une facturation de 290 € et demande qu'elle soit défalquée du devis. Le Président le charge de prendre l'attache de la société pour régler ce point.

Il n'y a pas d'autre question.

Le devis, qui se montera soit à 6.590 €, soit à 6.300 € après négociation de M. OPPERMANN, est soumis au vote : **IL EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

14^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Vente terrain à Grendelbruch

Le Président informe que le terrain est vendu. Les documents ont été signés chez le notaire le 21 juillet dernier. Un virement de 1.530 € est intervenu le 12 août.

Offre télépéage

Il y a quelque temps un accord a été passé avec la société de télépéage des autoroutes pour l'acceptation des chèques-vacances.

Une nouvelle offre, ouverte à tous les usagers du télépéage, porteur ou non de chèques-vacances, a été soumise au Président. Elle consiste à offrir les frais de gestion pendant 1 an.

Après discussion il s'avère que l'offre ne présente pas de réel intérêt.

La proposition est **REJETEE A L'UNANIMITE**.

Palais des congrès

Le Président et le responsable de la commission Noël des enfants ont pris contact avec le Palais de la Musique et des Congrès pour arrêter les dates de réservation de la salle pour la fête de Noël jusqu'en 2020.

En 2016 le devis pour la location de la salle nue passe à 9.890 € HT, contre 8.660 € HT en 2015. Le Président s'adresse à Mme Corinne CLEMENS pour informer l'administration de cette hausse de 11% du tarif.

Étang de pêche

Le Président rappelle qu'un courrier a été adressé à M. Alain FONTANEL lui demandant s'il serait possible que l'Amicale devienne propriétaire de l'étang de pêche du Woerthel. Une relance de ce courrier a été envoyée, avec copie à Mme Christel KOHLER, Adjointe au Maire en charge des espaces verts. A ce jour ces demandes sont restées sans réponse.

La mise aux normes électriques est à présent terminée. La prochaine étape sera la mise aux normes sanitaires, pour cela un devis est soumis à validation aujourd'hui.

La parole est à M. Bertrand OPPERMAN qui explique que l'administration ne vide plus la fosse. De ce fait un service extérieur intervient pour le vidage. Cette année 15 interventions, facturée chacune à 150 €, ont été nécessaires. La commission propose l'installation d'urinoirs, (plus économes en eau) et d'un lave-mains extérieur, le remplacement du ballon d'eau chaude et la mise en place d'un support pour le lave-vaisselle.

Le devis pour l'ensemble de ces installations, représentant la mise aux normes sanitaires dans son ensemble, se monte à 5.691,40 €.

Le Président demande si l'administration serait prête à prendre en charge ses travaux.

M. Bertrand OPPERMAN répond que l'administration met à disposition l'étang nu. L'Amicale a fait des aménagements sur le terrain sur ses propres deniers. A partir de là l'administration ne se sent pas trop concernée par les améliorations et les mises aux normes des différents locaux installés par l'Amicale.

Toutefois, selon le service des espaces verts, s'il devait y avoir vente de l'étang, le montant de la mise aux normes électriques pourrait être déduit du prix de vente.

Si la vente ne devait pas se faire, le Président compte bien sur un renouvellement tacite de la convention tous les 9 ans.

Selon M. OPPERMANN la mise en place d'un bail emphytéotique serait également intéressante. Il ajoute qu'il s'agit d'une parcelle forestière sur laquelle il n'y a plus d'exploitation possible. Il semblerait donc que la Ville de Strasbourg n'ait plus aucun intérêt à la garder.

Le Président prendra rendez-vous pour un entretien avec Mme Christel KOHLER. Il s'y rendra accompagné de M. Philippe MARCHAL.

Le devis d'un montant de 5.691,40 € pour le sanitaire est mis aux voix : avec 1 voix contre et 26 voix pour, le devis est **APPROUVE A LA MAJORITE DES VOIX**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 3 octobre 2016 est levée à 17h25.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président